

Objektyp: **Issue**

Zeitschrift: **Éducateur et bulletin corporatif : organe hebdomadaire de la Société Pédagogique de la Suisse Romande**

Band (Jahr): **4 (1868)**

Heft 20

PDF erstellt am: **18.05.2024**

### **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern. Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

### **Haftungsausschluss**

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Ein Dienst der *ETH-Bibliothek*  
ETH Zürich, Rämistrasse 101, 8092 Zürich, Schweiz, [www.library.ethz.ch](http://www.library.ethz.ch)

<http://www.e-periodica.ch>

DIEU — HUMANITÉ — PATRIE

LAUSANNE

15 OCTOBRE 1868

4<sup>e</sup> année.

N<sup>o</sup> 20.



# L'ÉDUCATEUR

REVUE PÉDAGOGIQUE

PUBLIÉE PAR

LA SOCIÉTÉ DES INSTITUTEURS DE LA SUISSE ROMANDE

et paraissant le 1<sup>er</sup> et le 15 de chaque mois.

---

**PRIX D'ABONNEMENT :** Pour toute la Suisse, 5 francs par an ; pour l'étranger, le port en sus. — **Prix du numéro, 50 cent.** — **PRIX DES ANNONCES :** 20 cent. la ligne ou son espace  
**Les lettres et envois doivent être affranchis.**

Il sera donné un compte-rendu de tout ouvrage dont la rédaction recevra un exemplaire.  
**Les réclamations concernant l'administration et l'expédition du journal doivent être adressées à M. Estoppey, gérant de l'ÉDUCATEUR, à Lausanne, et tout ce qui regarde la rédaction, y compris les journaux d'échange, à M. le professeur Daguet, à Neuchâtel.**

---

**SOMMAIRE.** — Biographie populaire des pédagogues suisses (Pestalozzi). (Suite et fin.) — Coup d'œil général sur l'instruction publique en Suisse (suite et fin). — Enseignement des langues modernes (suite et fin). — Nécrologie (M. Schönbein). — Chronique scolaire (le synode de Zurich ; le congrès de Cassel).

---

## BIOGRAPHIE POPULAIRE DES PÉDAGOGUES SUISSES

PESTALOZZI

III

L'école populaire de Berthoud (1800).

Au sortir de l'Asile de Stanz, Pestalozzi dut passer alors quelque temps aux bains du Gournigel, pour rétablir sa santé délabrée par la fatigue et les privations. Mais, pour cet homme de dévouement, l'inaction c'était la mort. Une place de sous-maître était vacante dans la petite ville de Berthoud, dans le canton de Berne ; il y vole.

Pendant une année, on le vit enfermé avec des enfants de 4 à 8 ans, auxquels il enseignait l'A, B, C. En même temps, il cherchait à exciter leur intelligence par l'analyse attentive et minutieuse des *choses* qu'ils avaient sous leurs yeux ; c'est ce qu'on appela depuis lors la méthode intuitive. Les magistrats de Berthoud furent frappés des résultats obtenus par leur sous-maître. Précédemment les garçons de 5 à 8 ans arrivaient à peine à savoir lire. Maintenant beaucoup d'enfants de cet âge savaient lire, écrire et compter. Les plus avancés mêmes montraient du goût pour l'histoire, la géographie, l'histoire naturelle et la géométrie. Le gouvernement helvétique informé des succès de Pestalozzi, mit à sa disposition le Château de Berthoud et lui accorda un subside. Avec l'aide de Krüsi, vaillant instituteur appenzellois et de quelques-uns de ses meilleurs élèves, Pestalozzi fonda à la fin une maison d'orphelins et une école normale. L'école de Berthoud acquit de la célébrité, non seulement en Suisse, mais en Allemagne. De plusieurs cantons voisins, des instituteurs et d'autres personnes notables vinrent étudier sa méthode. Un *alphabet* remarquable, le livre qui a pour titre : *Comment Gertrude instruit ses enfants*, le *Livre des mères* et d'autres livres élémentaires augmentèrent sa réputation et celle de ses collaborateurs.

« J'ai vu là disait un délégué bernois, des enfants de 10 ans, qui n'avaient passé que 18 mois à l'Institut, dessiner en une heure une carte de la Scandinavie, avec une justesse remarquable et la réduire à une autre échelle. — On trouve à Berthoud, disait un autre examinateur, des enfants de 6 à 8 ans, qui, sans règle ni compas, exécutent des triangles, des carrés, avec autant d'exactitude et de goût que pourrait en montrer un artiste. Les enfants de Berthoud résolvaient avec une grande facilité les problèmes les plus compliqués de l'arithmétique. »

La discipline de l'école reposait sur l'amour. Pestalozzi, en général, marquait aussi peu de goût pour les châtimens corporels que pour les récompenses. Il se vit cependant quelquefois obligé de châtier des enfants corrompus. Il se chargeait alors lui-même de cette pénible tâche.

Le temps que Pestalozzi passa à Berthoud fut le plus heureux de sa vie. C'est là que se déploya tout son génie comme réformateur de

l'enseignement populaire. La confiance et l'estime de la nation s'attachèrent à lui ; il fut choisi comme l'un des députés de la Suisse à la *Consulta* ou assemblée délibérante que Napoléon réunit à Paris au commencement de l'année 1803. Pestalozzi sollicita une audience aux Tuileries et essaya de convertir le premier consul à ses plans de réforme par l'instruction élémentaire. Mais après avoir prêté un moment d'attention à son interlocuteur, le vainqueur de Marengo se retira en disant : « Je n'ai pas le loisir de m'occuper de l'A B C. »

Le gouvernement helvétique ayant été dissous, le château de Berthoud redevint la résidence d'un bailli bernois comme il l'avait été sous l'ancien régime. Pestalozzi transporta son école à Buchsée, près d'Hoffwyl, où un autre chef d'école, Emmanuel de Fellenberg, commençait à devenir célèbre. Mais ces deux hommes, de tempérament et de caractère opposés, ne parvinrent pas à s'entendre, et Pestalozzi se décida à accepter l'offre qu'on lui faisait de l'ancien château d'Yverdon, dans le canton de Vaud, pour y installer son école.

#### IV

##### Le collège cosmopolite d'Yverdon. (De 1804 à 1825)

L'institut d'Yverdon (c'est le nom que reçut dès lors l'école de Pestalozzi) prit une extension considérable. L'ancienne école élémentaire fit place à un collège avec un personnel nombreux et des élèves de toutes les nations et de tous les degrés. Pendant les vingt années de son existence, l'institut d'Yverdon a formé beaucoup d'instituteurs distingués et plusieurs pédagogues véritables. La Prusse, en particulier, doit beaucoup à l'école de Pestalozzi. Mais, au bout de quelques années, cette école savante ne ressemblait en aucune façon à l'école élémentaire et populaire qui avait fait le mérite et la joie de Pestalozzi à Berthoud. L'humble et confortable chaumière s'était métamorphosée en un palais fastueux et immense. Le chef de l'établissement lui-même ne s'y reconnaissait plus. « Les jeunes maîtres, disait-il, m'ont gâté mon œuvre ». La vie de famille, la vie patriarcale disparut aussi avec l'affluence des visiteurs. L'amour de la célébrité fit naître la discorde parmi les professeurs. Ces derniers ne montraient plus le respect et les égards dus au vé-

néral chef de l'école. De son côté, Pestalozzi prêtait une oreille trop complaisante aux plaintes des élèves et prenait souvent parti pour eux contre leurs maîtres. Le laisser-aller, le désordre et la malpropreté régnèrent dans la maison.

Un moment, cependant, on put se livrer à l'espoir que l'institut se relèverait de son déclin et brillerait d'un nouvel éclat. C'était en 1818. Les œuvres complètes de Pestalozzi venaient de paraître par souscription chez Cotta, à Stuttgart. Le roi de Prusse avait souscrit pour 4000 écus, le roi de Bavière pour 700 florins, l'empereur Alexandre de Russie pour 50000 roubles. Ce dernier souverain donna une autre marque de son estime au patriarche d'Yverdon en lui conférant la croix de chevalier de l'ordre de St-Wladimir. Mais les belles espérances qu'avaient fait naître ces marques de sympathie s'évanouirent peu de temps après. L'anarchie la plus complète s'empara de l'établissement et amena à la fin sa dissolution en 1825. Accablé de vieillesse et dévoré de chagrins, Pestalozzi dut quitter Yverdon et se réfugia chez son petit-fils, auquel il avait affermé la propriété de Neuhof. Dans ce lieu, qui avait été le premier théâtre de son activité bienfaisante, le noble pédagogue recueillit et résuma les impressions de sa longue et douloureuse carrière dans deux ouvrages intitulés : *Les destinées de ma vie* et le *Chant du Cygne*. Mais certains passages du premier de ces écrits excitèrent la colère d'un de ses anciens collaborateurs. Ce dernier se vengea par un libelle qui empoisonna les derniers jours de l'auguste et infortuné vieillard. Mais les détracteurs du grand homme de bien ont passé comme une ombre. Ses mérites, au contraire, passeront à la postérité la plus reculée. Bien qu'il n'ait pas réussi dans la plupart de ses entreprises, il n'en a pas moins été par ses méthodes le grand promoteur et réformateur de l'éducation et de l'enseignement élémentaire. Ami des malheureux, des déshérités de tous genres, il a pratiqué le dévouement le plus sublime. Pauvre et dénué de tout lui-même, il trouvait encore moyen de soulager ses semblables. Un jour, un pauvre lui demandant l'aumône, Pestalozzi détacha les boucles d'argent de ses souliers pour les lui donner. Un autre jour, témoin des larmes d'un paysan que poursuivait un créancier sans entrailles, il lui donna tout ému et sans le connaître autrement, 400 florins

qu'il venait d'emprunter pour acquitter une dette. La bonté de Pestalozzi avait sa principale source dans son excellent cœur. Mais il s'y joignait un profond sentiment religieux. Les exhortations qu'il adressait toutes les semaines à l'école réunie et l'ardente prière qui s'échappait de ses lèvres tous les matins, ne laissaient froid aucun cœur sensible et arrachaient même souvent des larmes à ses auditeurs. Les dernières paroles de cet homme furent dignes de sa vie de sacrifice: « Je pardonne à mes ennemis. Puissent-ils trouver la paix. J'eusse volontiers retardé ma fin d'un mois pour achever quelques travaux commencés, mais je rends grâce à la Providence qui me rappelle de cette vie terrestre. » C'est le 17 février 1827 que s'éteignit ce grand homme de bien.

La dépouille mortelle de Pestalozzi repose dans le cimetière de Birr, près de Neuhof, où un monument a été élevé au père de la jeunesse et des malheureux. Mais le plus beau monument est celui qu'il s'est élevé devant Dieu et dans la conscience du genre humain.

A. D.



### Coup d'œil général sur l'instruction publique en Suisse.

(Suite et fin).

L'existence des conférences d'instituteurs établies dans presque tous les cantons est envisagée par l'écrivain autrichien comme un des principaux leviers de l'instruction publique et un instrument de progrès pour l'avenir. Ces réunions, les réunions générales surtout, donnent aux instituteurs un moyen d'action en même temps qu'elles offrent aussi l'occasion de combattre les prétentions exagérées qui pourraient se manifester au sein du corps enseignant.

M. Beer accorde un tribut d'éloges à la Société suisse d'utilité publique qui, à côté des questions d'économie, de prospérité matérielle, a fait une place dans son programme aux questions d'éducation et a pris même l'initiative de réformes et d'améliorations importantes que cette société est en état d'opérer plus facilement que beaucoup d'autres avec le crédit dont ses bienfaits l'ont entourée et les 4200 membres de tous les cantons qui la composent.

L'heureuse influence des écrits pédagogiques et des feuilles consacrées essentiellement à la littérature scolaire est relevée par M. Beer. Il estime que cette partie est à la hauteur de ce qui se publie en Allemagne. « Ce

qui nous paraît mériter surtout l'attention et la reconnaissance dans ces écrits, c'est l'esprit réellement pédagogique que respirent ces publications. »

De grandes divergences existent en Suisse, selon M. Beer, dans l'organisation des écoles réales et des écoles cantonales elles-mêmes où la section technique et la section littéraire sont placées dans des rapports très différents, l'une à l'égard de l'autre. A Zurich, par exemple, on exige trop de sciences naturelles et de mathématiques de la part des élèves littéraires; il y a un encombrement regrettable de l'intelligence et de la mémoire. La Suisse allemande paraît à M. Beer bien supérieure à la Suisse française pour l'organisation et l'enchaînement des divers degrés de l'enseignement. On a trop égard dans la Suisse française à l'utilité immédiate et pratique.

Une chose a frappé l'auteur de l'*Unterrichtswesen*. C'est le manque de dispositions déterminées en ce qui concerne les examens des instituteurs ou professeurs attachés aux gymnases. Rien n'est réglé à cet égard, et, dans certains cantons, on se contente de prendre des renseignements qui n'offrent aucune garantie de capacité et de vrais talents. Dans d'autres, il y a des examens pour la forme; pas de loi qui précise le moindre examen et les conditions requises pour chaque branche d'enseignement. La porte reste ainsi toute grande ouverte à l'arbitraire et à la faveur. M. Beer croit que la Suisse française fait exception et que les concurrents y sont examinés par un jury. La latitude de révoquer les instituteurs insuffisants ou peu capables à l'époque d'une réélection qui est donnée par la loi aux gouvernements, est très peu favorable à l'instruction, soit parce qu'elle favorise la nomination de sujets peu capables et à l'essai, soit parce qu'elle ôte de la stabilité au corps enseignant et partant diminue et ses forces et sa considération.

Ces réélections périodiques offrent aussi à l'esprit de parti une occasion trop facile de s'exercer aux dépens des maîtres dont il craint l'influence ou qu'il désire sacrifier à ses créatures. « Les moindres changements politiques qui ont lieu dans un canton, dit M. Beer, en portant au pouvoir de nouveaux noms et des hommes nouveaux, ont pour résultat des modifications dans l'école et son personnel. »

L'existence des trois universités de Bâle, Zurich, Berne, quel que soit le mérite de ces écoles, ne paraît pas aux yeux de M. Beer une compensation suffisante pour l'absence de l'université fédérale, prévue par la constitution de 1848 : « Les difficultés qui s'opposent à l'établissement d'une université fédérale doivent être aplanies. L'école polytechnique s'est acquise en peu de temps une place éminente parmi les établissements techniques de la même nature, parce qu'on a eu sans cesse en vue d'y attirer

comme professeurs les hommes les plus distingués et que, pour les retenir, on n'a pas craint de faire des sacrifices. Mais les universités suisses ne sont pas au niveau du polytechnicum et n'occupent que le second ou le troisième rang. Et si l'une ou l'autre d'entr'elles, Bâle, par exemple, possède des savants de premier ordre, ce n'est pas que ce canton soit en état de leur faire la position à laquelle leurs talents hors ligne leur donnent droit. L'attachement de ces hommes supérieurs à l'université de Bâle tient à des relations personnelles et de famille. Il en est aujourd'hui de la science comme de l'industrie : il lui faut des centres, de grands foyers. Une université fédérale prendrait bientôt dans le monde scientifique le rang qu'occupe l'école polytechnique, à condition que le Conseil fédéral n'hésite pas à faire les sacrifices nécessaires.

M. Beer loue surtout dans l'organisation du polytechnicum la part faite aux humanités ou études littéraires. Sur un point important, et Zurich ne fait pas exception à cet égard, les écoles polytechniques sont restées au-dessous des universités. Elles n'ont pas adopté la liberté des études pour base et sont organisées d'après certaines règles. L'auteur croit que la liberté est préférable aux études obligatoires et cite à l'appui de son opinion ces paroles d'Emminghaus (*Schweizerische Alpwirtschaft*) : « les motifs qui plaident en faveur de la liberté académique dans les universités peuvent être tout aussi bien invoqués en faveur des établissements techniques. »

Le manque d'un grand établissement central n'est pas la seule lacune signalée par M. Beer. Il regrette surtout l'absence d'écoles techniques du degré moyen comme les écoles professionnelles provinciales de la Prusse et l'école saxonne de Chemnitz. Les sections industrielles des écoles cantonales ne remplissent pas partout la tâche assignée à ces écoles spéciales. L'enseignement agricole n'est pas non plus représenté convenablement en Suisse. Point d'école supérieure pour cette partie si importante cependant dans un pays dont la population s'occupe en grande majorité d'agriculture. « Un établissement pareil, dit Emminghaus, contribuerait, par la formation de bons régisseurs, à l'augmentation des produits; il contribuerait aussi à donner à l'agriculture une sorte de dignité et de tendance scientifique qui aurait les plus heureuses conséquences pour cette branche en elle-même et dans ses rapports avec les autres parties de la prospérité nationale. » La Suisse a cinq écoles d'agriculture en Argovie, en Thurgovie, à Fribourg, Zurich et Berne.

M. Beer cite comme une des particularités honorables de la vie scolaire de la Suisse, l'existence de 31 établissements de pauvres avec 900 élèves.

« Les institutions de ce genre, ajoute l'auteur, sont dues, comme on sait, à Pestalozzi. Mais Wehrli et Fellenberg ont droit aussi à la reconnaissance publique par la manière dont ils ont conçu et réalisé les écoles de cette catégorie. »

L'ouvrage de M. Beer se termine par une série de données statistiques dont nous reproduisons les plus essentielles. Le nombre des régents et régentes primaires de la Suisse est, selon cet écrivain, de 2,500. Il y a donc ainsi une école sur 360 âmes. C'est là un chiffre exceptionnel et qui est rarement surpassé. Les écoles renferment en moyenne 58 élèves. La plupart des écoles se tiennent toute l'année. Cependant, à Uri, Unterwald, dans les Grisons, le Valais, le Tessin, Lucerne, St-Gall et même certains endroits du canton de Vaud, le nombre des écoles qui ne se tiennent qu'une moitié de l'année est considérable. Dans certains cantons, on croit bien faire en séparant les sexes. Cependant, le plus grand nombre des écoles sont mixtes. La plupart des instituteurs sont laïques.

La Suisse a 175 écoles du degré moyen (écoles secondaires) de district, réales. Le nombre des gymnases et des écoles industrielles et professionnelles est de 47, en y comprenant les progymnases du Tessin, de Berne, les gymnases classiques de Bâle et Genève et le gymnase réel du premier de ces cantons. 500 professeurs sont attachés à cette catégorie d'établissements. Le nombre des écoles normales est de 24, dont 12 protestantes, 8 catholiques et 4 mixtes. De ces établissements, 18 sont des écoles instituées par l'état et 6 des établissements privés. On en compte 6 de langue française, 17 de langue allemande et une autre est fréquentée à la fois par des Allemands, des Romanches et des Italiens.

Tels sont les extraits et les emprunts plus ou moins textuels que nous avons cru devoir faire à l'ouvrage de M. Beer. Bien qu'assez multipliés, ils ne suffisent cependant pas à donner une idée complète de la richesse des détails dont se compose ce livre précieux pour l'étude et l'appréciation de l'état de l'instruction publique en Suisse, malgré les lacunes et les inexactitudes inséparables d'un tel sujet.

A. D.



## DE L'ENSEIGNEMENT DES LANGUES MODERNES

(Suite et fin.)

### MÉTHODE DE L'ENSEIGNEMENT DES LANGUES.

Dans l'étude d'une langue, la connaissance des choses doit marcher parallèlement avec l'étude des mots, afin que l'on puisse exprimer ce que l'on sait. Nous ne devons pas être des perroquets.

Il suit de là :

1° Que les mots ne doivent pas être appris sans connaître les choses qu'ils représentent.

2° Personne n'a besoin de connaître une langue complètement, et il serait ridicule de prétendre à cette connaissance absolue. Cicéron lui-même ne connaissait pas, par exemple, tous les mots techniques des métiers.

3° Il suit de là qu'avec les enfants, il convient essentiellement de former leurs langues et leurs pensées **POUR LE MONDE DES ENFANTS**, et qu'on doit abandonner à **L'AGE MUR** ce que celui-ci seul doit connaître et décrire. Ainsi la forcè de conception de Cicéron ne convient pas à des enfants, car elle exige une raison exercée et une connaissance des choses complètement hors de la sphère des enfants. La connaissance d'une langue doit se faire par degré. Premièrement galoper à cheval sur un bâton, puis sur un coursier vivant.

En ce qui concerne la **POLYGLOTTIE** ou la connaissance de beaucoup de langues, la méthode que nous indiquons dans les huit règles suivantes, doit en rendre l'étude courte et facile.

**CHAQUE LANGUE DOIT ÊTRE APPRISE SÉPARÉMENT**, c'est la première règle. On apprend d'abord **SA LANGUE MATERNELLE**, puis la latine, ensuite la grecque, l'hébraïque, etc., mais l'une après l'autre, jamais toutes en même temps. Enfin, on prend l'étude comparée des langues, en employant des grammaires et des dictionnaires polyglottes.

**CHAQUE LANGUE EXIGE UN CERTAIN LAPS DE TEMPS**, c'est la deuxième règle. La langue maternelle parce qu'elle embrasse en même temps la connaissance des choses exige **PLUS D'ANNÉES QUE LES AUTRES, HUIT A DIX ANS**. Alors, les choses étant connues, chaque nouvelle langue peut être apprise en **UNE ANNÉE** ou en un peu plus ou un peu moins de temps.

**LE LATIN** demande environ **DEUX ANS**, **LE GREC**, **UN AN**, **L'HÉBREU**, **SIX MOIS**.

La troisième règle est : Que chaque langue doit être apprise plus par l'usage que par les règles, c'est-à-dire, **EN ÉCOUTANT, EN LISANT, EN RÉPÉTANT, EN IMITANT, EN PARLANT**.

La quatrième règle est : **QUE LES RÈGLES DOIVENT APPUYER ET RENFORCER LES EXEMPLES**. Cela est vrai, surtout pour les langues savantes que nous devons apprendre dans les livres, et pour les langues modernes de conversation, français, italien, etc., il est convenable aussi que les règles viennent après les exemples.

Cinquième règle : Les règles de la langue doivent être grammaticales, non philosophiques. Elles doivent seulement expliquer ce qu'est la chose

et comment elle est, et non pas pourquoi elle est. Ceci est l'objet de l'étude philosophique d'une langue et demande la tête d'un homme, soit chose du philologue ou du philosophe.

La sixième règle est : Que la forme des règles à donner pour l'étude d'une nouvelle langue est celle de la langue précédemment apprise, de façon que seulement la différence de l'une à l'autre soit démontrée.

Répéter ce qui est commun aux deux langues n'est pas seulement inutile, mais nuisible, parce que cela effraie.

Les exercices, dans une nouvelle langue, doivent se renfermer dans des sujets connus, c'est la septième règle. L'esprit alors n'a qu'à s'occuper des mots et de leur liaison entre eux.

**TOUTES LES LANGUES DOIVENT ÊTRE APPRISES ET ENSEIGNÉES D'APRÈS LA MÊME MÉTHODE**, c'est la huitième règle. Les exemples d'abord et les règles ensuite.

Ces lignes, je viens de les traduire de l'œuvre d'un des plus grands pédagogues allemands du dix-septième siècle, Comenius. « *Lehrkunst* » publié, en 1628, et réimprimé à 100,000 exemplaires, à Leipzig, en 1855, par les soins du D<sup>r</sup> Leutbecher. On ne contestera, j'espère, ni à l'auteur, ni au temps où à paru cet ouvrage, le titre de **CLASSIQUE**.

On ne saurait trop insister sur cette idée :

**LA BASE DE TOUTE ÉDUCATION, QUELLE QU'ELLE SOIT, C'EST LA LANGUE MATERNELLE**. On ne le conteste plus en ce qui concerne l'enseignement primaire et les études réelles, mais bien pour les études classiques. Voici, par exemple, ce que nous lisons dans un rapport très remarquable présenté, en 1834, au Grand Conseil de Genève, par M. Braillard.

« Que le latin, c'est aussi du français. »

Que l'on dise que le français est aussi du latin, à la bonne heure. Nous comprenons qu'il soit intéressant et indispensable même pour les études philologiques, que l'on remonte aux sources, que l'on aille du français au latin, mais que l'on prétende enseigner dès le commencement le français par le latin, nous ne l'admettrons jamais.

Nous appelons aussi l'attention de ceux qui enseignent les langues sur la huitième règle. **UNE SEULE MÉTHODE POUR TOUTES**.

C'est bien là qu'est la partie faible de cet enseignement. Ceux qui publient des **MÉTHODES POUR LE FRANÇAIS, L'ANGLAIS, L'ITALIEN**, semblent oublier le plus souvent qu'au-dessus de toutes ces méthodes particulières, il existe quelque chose de supérieur, savoir **LA MÉTHODE**. Nous nous sommes peut-être déjà un peu trop étendu sur ce sujet, cependant avant de passer à ce qui concerne les langues modernes, nous pensons être agréables aux per-

sonnes appelées à enseigner le latin, surtout dans les familles ou les pensionnats, en appelant leur attention sur les progrès que l'enseignement de cette langue a faits en Allemagne. Dans cette patrie de la philosophie et de la philologie, on a cherché à simplifier l'étude des langues mortes en leur appliquant les meilleures méthodes employées pour les langues vivantes.

Nous ne saurions trop recommander aux professeurs qui ont affaire à des commençants d'examiner attentivement un manuel d'OTTO SCHULZ, dont la douzième édition a paru à Berlin en 1862. Il n'est pas volumineux du tout, il a pour titre : « TIROCINIUM ». Quand ils n'en liraient que la préface, ils n'auraient pas perdu leur temps. Il renferme 119 exercices en 48 pages, c'est la première partie. La deuxième partie se compose de dix fables et trente dialogues. La troisième partie contient les éléments de la grammaire latine, plus un vocabulaire, en tout 120 PAGES <sup>1</sup>.

Comme on le voit immédiatement, le verbe, le substantif, l'adjectif, le pronom. A la onzième leçon commencent les extraits d'auteurs <sup>2</sup> et des phrases se rapportant à l'histoire ancienne.

Après l'étude approfondie de ce petit livre, étude qui, selon le degré de développement des élèves et le temps que l'on y consacre, peut durer de six mois à un an, on prend une chrestomathie latine où l'on commence Cornélius Nepos ou écrivains analogues (O. Schulz).

Abordons enfin ce qui rentre plus spécialement dans notre sujet et qui peut, croyons-nous, être de quelque utilité surtout aux jeunes instituteurs qui se proposent à aller passer quelques années à l'étranger, surtout en Allemagne. <sup>3</sup>

DUSSAUD.

## NÉCROLOGIE

L'université de Bâle a perdu un de ses principaux ornements, M. le professeur Schönbein, l'inventeur du *fulmi-coton* et l'un des chimistes les plus célèbres de l'Europe.

Schönbein (Christian-Frédéric) n'était pas Suisse d'origine. Il était né, le 18 octobre 1799, à Metzingen, dans cette Souabe wurtembergeoise si riche en hommes de premier ordre. A l'âge de 14 ans, il travaillait déjà dans une fabrique de produits chimiques. Mais comprenant bientôt ce qui lui manquait en fait de connaissances, il trouva le moyen de faire des études, commença par celle des langues anciennes et compléta son ins-

<sup>1</sup> Voici le premier thème : Ego sum discipulus ; tu es praeceptor ; haec est schola. Ego sum diligens et attentus. Tu quoque diligens et attentus es. Frater tuus non est diligens et attentus.

<sup>2</sup> Quis fuit Romulus ? Romulus fuit primus rex Romanorum.

<sup>3</sup> L'*Educateur* a ouvert ses colonnes au mémoire de M. Dussaud parce qu'il ravive une question intéressante. Mais la lice est ouverte aux champions de l'opinion opposée à laquelle appartient le rédacteur en chef de cette feuille.

truction aux universités de Tubingue et d'Erlangen. Attaché pendant quelque temps à une école moyenne comme maître de physique et de chimie, il quitta ces fonctions pour voyager en France et en Angleterre. En 1829, il fut appelé à la chaire de chimie à l'université de Bâle et conserva cet enseignement pendant près de 40 ans, consacrant aux recherches scientifiques tout le temps qu'il pouvait dérober à ses leçons. La première découverte qui rendit son nom célèbre fut celle d'une sorte d'oxygène auquel il donna le nom d'*ozone*. Elle fut suivie de celle du *fulmi-coton* dont le nom belliqueux ne doit nous faire prendre le change sur son caractère tout pacifique et humanitaire, car on s'en sert soit en médecine, soit dans la photographie dont il est un des matériaux indispensables. Comme professeur, Schönbein se distinguait par le talent de l'exposition. Il parlait avec clarté et avec l'éloquence naturelle qui naît de la conviction. Ses élèves en garderont un long et durable souvenir.

Naturalisé Bâlois en récompense des services rendus à la science, Schönbein se vit porté au Grand Conseil par la confiance de ses nouveaux concitoyens et l'un de ses collègues nous rappelait récemment les paroles prononcées par le savant professeur, dans une discussion relative à la part respective à faire dans les études, aux sciences positives et aux langues anciennes : « Si j'avais 30 fils, et que j'en eusse les moyens, je voudrais tous les faire passer par les études classiques avant de les appliquer aux sciences positives ».



## CHRONIQUE SCOLAIRE

**CONFÉDÉRATION.** — La Confédération n'a, comme on sait, rien à voir ni à faire avec les écoles. Le Conseil national s'est occupé cependant par exception, dans sa séance du 7 juin, d'une question qui concerne l'éducation. C'est sur la motion de M. le Dr Joos, de Schaffhouse. L'honorable philanthrope demandait que le Conseil fédéral fût invité à examiner la question de savoir s'il ne serait pas opportun que la Confédération prit des mesures relatives aux enfants qui travaillent dans les fabriques et fixât, par exemple, l'âge et le maximum d'heures des petits travailleurs. La motion trouva d'abord des contradicteurs et fut même accueillie par quelques députés par des ricanements indignes de représentants d'un peuple civilisé. Mais la motion appuyée par des orateurs distingués, M. Frédéric, de Genève, entr'autres, parvint à se faire jour et le Conseil fédéral fut invité à faire une enquête générale sur le travail des enfants dans les fabriques.

C'est une victoire pour l'humanité et une défaite pour l'utilitarisme sans entrailles qui a fait en Suisse des progrès effrayants, surtout dans le monde industriel. On s'indigne souvent à la pensée de la féodalité du moyen-âge. Mais la féodalité industrielle vaut-elle mieux ?

— Le polytechnicum a compté cette année 762 élèves. Il y a eu cinq renvois pour manque d'assiduité aux cours ; 57 diplômes ont été décernés sur 67 postulants. Ont reçu des prix entr'autres un Zuricois nommé Auer et le Neuchâtelois Colin (400 fr.)

**FRIBOURG.** — La non-réélection de M. Pauchard, maître principal à l'Ecole normale d'Hauterive, fait sensation. Notre prochain numéro consacrerà un article à ce fait déplorable pour le pays et qui est un nouvel indice de la situation.

ARGOVIE. — Les instituteurs de ce canton et un certain nombre d'amis de l'instruction publique, membres du *Lehrer-Verein*, ont eu, le 3 septembre, leur conférence générale à Aarau. On ne comptait pas moins de 400 membres. M. le recteur d'école Meienberg présidait. Après l'invocation à la patrie, de Nægeli, l'assemblée s'est occupée des questions à l'ordre du jour : l'emploi du *Hochdeutsch* ou langue classique à l'école ; la surveillance des écoles ou la question de l'inspection. Cette dernière question n'a pu être traitée en plein. Mais l'assemblée semble pencher pour la création des inspecteurs. La prochaine réunion aura lieu à Baden.

LUCERNE. — L'école cantonale compte 203 élèves dont 90 à l'école réale, 76 au gymnase et 37 au lycée.

ZURICH. — Tout ce qui est nouveau n'est pas progrès. Les instituteurs de ce canton regimbent tant qu'ils peuvent contre deux innovations qu'ils goûtent fort peu. Il s'agit de les soumettre à la réélection périodique et à la surveillance d'inspecteurs permanents. La *Gazette des instituteurs suisses*, rédigée par M. Kettiger, ancien directeur de l'école normale d'Argovie, les félicite de leur opposition sur le *premier point*, mais déclare ne pouvoir partager leur opinion quant au *second*, la création d'inspecteurs. La lutte sur la réélection périodique est toute désintéressée de la part des instituteurs actuellement en fonctions, puisque la loi ne recevra point d'effet rétroactif. Mais c'est justement pour cela que M. Kettiger approuve et loue leur résistance, qui est ainsi une pure lutte de principe.

La session du synode zuricois, qui s'est occupé de ces questions le 10 août, dans l'église de St-Pierre, a été animée et presque aussi orageuse qu'au temps de la lutte de Scherr et de Bluntschli. Plus de 400 membres étaient présents. On est d'accord contre l'élection périodique dont M. Kägi fait voir tous les inconvénients et qu'il appelle une *barbarie à l'endroit des instituteurs*. « Ce n'est pas le peuple qui a demandé cette élection périodique, s'écrie l'orateur, c'est le parti des obscurantins, désireux d'opérer à leur gré aux prochaines élections. Les études qu'exige l'état d'instituteur aujourd'hui, et la défense d'exercer une autre profession, sont incompatibles avec la réélection périodique. Sous prétexte d'éliminer les mauvais instituteurs, la loi aboutira à évincer tous les caractères indépendants. Le but des révisionnistes est d'asservir l'école à la politique de l'Etat. » M. Kägi signale parmi les inconvénients résultant de la périodicité des fonctions : les mutations fréquentes, la tendance à courir aux meilleures places, l'affaiblissement de l'autorité du maître et de la discipline, les intrigues auxquelles donnera lieu la réélection, la position difficile qu'elle fait à l'instituteur contraint de ménager tout le monde et surtout les personnages influents et les meneurs politiques. Les instituteurs ne se fixeront plus définitivement dans une commune et n'y acquerront plus de biens-fonds. Le dernier effet de la loi sera d'éloigner les hommes intelligents des fonctions enseignantes.

La réélection périodique a trouvé quelques champions, entr'autres M. Sieber et M. Von Ruf. Mais l'assemblée n'écoutait qu'avec chagrin et colère les défenseurs de cette opinion et a même interrompu le dernier par des murmures et des trépignements de pied. Présent à la discussion et au bruit qui la troublait, le directeur de l'instruction publique, M. Suter, est resté calme et attentif comme un dieu de l'Olympe. Mais *in petto* il trouvait sans doute la lutte trop ardente et eût craint de perdre sa dignité en y prenant une part quelconque. La pétition adressée à l'autorité

contre l'élection périodique fut votée à une grande majorité. Le synode demande le maintien du synode et de la commission ou chapitre<sup>1</sup>. Il émet ensuite le vœu que les ecclésiastiques ne soient pas membres de droit de la commission d'école.

**THURGOVIE.** — Ce canton est un de ceux qui marchent le mieux en fait d'instruction populaire. Il y était aussi question précédemment de certaines innovations. On parlait de l'abolition du Conseil d'éducation, du renouvellement périodique des instituteurs. Des voix s'étaient aussi fait entendre pour l'introduction d'un synode à la zurichoise ou à la bernoise, et de l'extension des droits politiques des instituteurs que la loi exclut du Grand Conseil. Mais la plupart de ces projets se sont évanouis à la lumière d'une discussion approfondie. La conférence cantonale, réunie en juin dernier, à Frauenfeld, s'est prononcée, à l'unanimité, contre le renouvellement périodique. Le maintien du Conseil d'éducation a été voté également, mais à la simple majorité. Mais aucune voix ne s'est fait entendre dans le sens du système *directorial* ou *personnel*, comme il existe dans la plupart des cantons. La disposition relative à l'exclusion des instituteurs des fonctions politiques n'a trouvé, comme on pense, aucun défenseur dans la conférence, qui en a demandé la radiation. Quant au synode, cette institution n'a pas paru présenter un avantage assez essentiel sur le mode actuel pour que la conférence ait cru devoir l'adopter.

A la différence du synode zurichois, la conférence thurgovienne s'est montrée digne et calme dans toutes ses délibérations. Mais comme il faut qu'il y ait toujours quelque dissonance dans ce monde, un petit *Sonderbund* d'instituteurs a été formé par les soins de quelques professeurs de l'école cantonale, pour demander entr'autres (*risum teneatis*) l'élection des maîtres secondaires par le peuple. Pourquoi pas aussi celle des professeurs de l'école cantonale.

**ALLEMAGNE.** — On compte dans ce pays 148 écoles normales, dont quelques-unes, celles de la Saxe entr'autres, ont des cours de quatre années; d'autres, celles de la Prusse en général, des cours de trois ans; d'autres, des cours de deux ans, et quelques-unes enfin, des cours d'un an seulement.

— *Congrès des instituteurs allemands à Cassel.* — La 17<sup>me</sup> assemblée générale des instituteurs de ce grand pays a eu lieu, à Cassel, au mois de juin. 2000 instituteurs, maîtres, professeurs<sup>2</sup>, étaient réunis sous la présidence de M. Théodore Hoffmann, de Hambourg, sans distinction de croyance. La principale question à l'ordre du jour était la création de synodes ou assemblées délibérantes des instituteurs. M. Hoffmann, qui faisait fonction de rapporteur, a lu un travail concluant à composer le synode des instituteurs publics élus par leurs cercles respectifs, et des chefs d'institutions privées qui ont accepté le contrôle de l'État. « Nous ne demandons pas de décorations, a dit M. Hoffmann; mais ce que nous voulons, c'est qu'on n'ait pas l'air de nous traiter de haut en bas parce que nous avons affaire aux enfants. Nous réclamons le droit de concourir au bien des écoles et à être consultés sur ce qui les concerne. » M. Kummer,

<sup>1</sup> Le maintien du synode avait été combattu par M. Sieber, qui s'est même servi d'expressions étonnantes dans la bouche de cet ancien champion de l'institution synodale : « Le synode et le chapitre n'ont plus aucune valeur à mes yeux. » Les progressistes zuricois à la Locher sont aujourd'hui en général opposés au synode.

<sup>2</sup> On y distinguait 4 professeurs académiques, 26 pasteurs, 12 professeurs de gymnase, 32 maîtres d'écoles réales, 56 docteurs, 93 inspecteurs d'écoles, 27 instituteurs israélites, 52 dames, 129 personnes amies de l'instruction.

conseiller d'Etat de Berne, qui représentait la Suisse à ce congrès, a rappelé qu'à Berne aucune loi scolaire n'était votée, aucun plan d'études adopté sans avoir passé par l'étamine de la discussion synodale. A la votation, l'assemblée adopta les conclusions de M. Hoffmann et déclara qu'elle considérait l'institution du synode, non seulement comme *utile*, mais comme *nécessaire*.

La seconde question était toute pédagogique et même la plus capitale de la pédagogie, puisqu'il s'agissait d'en fixer le principe dirigeant et fondamental. Ce fut encore un pédagogue hambourgeois, M. Richard Lange, qui traita le sujet. Distinguant deux principes, celui qui part de la nature et celui qui part de l'instruction proprement dite. Il donna, comme on pense bien, la préférence au principe de l'éducation naturelle, posé par Rousseau et développé par Pestalozzi, bien que ce dernier ne lui ait pas été constamment fidèle.

M. Lange pose, comme base de l'éducation nouvelle, les théorèmes suivants, dont quelques-uns paraîtront quelque peu métaphysique, c'est-à-dire nébuleux, à nos lecteurs :

1. Toute créature trahit en germe ce qu'elle deviendra plus tard. Le divin qui vit dans l'univers est aussi vivant dans l'homme. C'est dans le développement de cet élément divin dans l'homme, que consiste l'humanité. Or c'est à procurer ce développement que doit tendre l'éducation.

2. L'individu est le représentant de l'espèce sous une forme caractéristique. L'anthropologie enseigne au médecin à connaître l'individualité du malade. Tout système qui nous apprend à connaître l'homme peut-être envisagé comme un levier de l'éducation. L'anthropologie a pour chaque individu son diagnostic propre.

3. Le développement de l'individu s'opère par le débrouillement de l'être spécial au sein de l'unité et dans le chaos du germe.

4. La vie physique se développe par l'absorption et la transformation de la nourriture matérielle. L'étude n'est autre chose que l'absorption de la nourriture spirituelle.

5. Tout ce qui est dans l'homme doit être développé, mais en tenant compte de l'harmonie des forces : le cœur, la volonté, l'intelligence.

6. Tout travail éducatif doit avoir son but et son idéal.

Relativement aux méthodes, M. Lange pense qu'on peut les diviser en deux groupes dont l'un ne considère l'instruction que comme un moyen de développement, d'éducation naturelle, tandis que l'autre semble avoir pour but uniquement l'infusion des connaissances et pourrait prendre pour devise cette expression familière : « Avale cela, mon ami. »

Les idées de M. Lange, dont nous ne donnons ici que la pâle esquisse, rencontrèrent une assez vive opposition dans l'assemblée où elles ont trouvé d'habiles défenseurs.

Une troisième question, discutée à l'assemblée de Cassel, est celle-ci : « L'Etat a le devoir d'instruire les pauvres. » M. le pasteur et directeur d'école Riecke, du Wurtemberg, qui avait été chargé de traiter la question concluait à l'obligation pour l'Etat de fonder des asiles et des établissements pour les pauvres. L'assemblée s'est prononcée dans ce sens et a voté une proposition du Dr Denhard, de Cassel, conçue en ces termes : « L'éducation et l'instruction des pauvres sont un devoir pour les communes et pour l'Etat. »

L'assemblée avait sagement décidé qu'aucun rapport ne devait prendre plus d'une demi-heure et que les orateurs ne pourraient garder la pa-

role plus de dix minutes. Malgré cela, il a été impossible d'entendre la lecture de tous les mémoires annoncés, au nombre de 24. Nous citons les titres de quelques-uns pour donner une idée des préoccupations de nos collègues d'outre-Rhin; souvent le titre d'une dissertation est à lui seul toute une révélation : *L'École a-t-elle à s'occuper de l'éducation du cœur?* (M. Backhaus d'Osnabrück). — *Faut-il admettre ou combattre une pédagogie officiellement établie?* (Dr Tanitz, à Leipzig). — *L'École en lutte avec la Vie.* (Dr Horst-Keferstein, de Dresde). — *Du Travail et du Capital dans une école.* (Tiedmann, de Hambourg.) — *Nécessité de l'enseignement de la chimie dans toutes les écoles en l'appropriant à leurs divers caractères.* (Hoffmann, de Fribourg.) — *L'École des femmes.* (Dr Meier). — *Nécessité de la combinaison des Jardins d'enfants de Fræbel avec l'École populaire.* (Dietrich, à Breslau). — *L'hygiène à l'École.* (Schnell, à Prenzlau).

La session de Cassel a duré quatre jours dont un a été en partie consacré à une excursion par le chemin de fer vers la *Wilhelmshöhe*, éminence couronnée d'un château et remarquable par ses sources jaillissantes et ses admirables vues. C'est là qu'un succulent repas attendait les instituteurs, dont les chants émus et joyeux célébrèrent toutes les grandeurs qui les environnaient et dirent les sentiments profonds qu'éveillait en eux une splendide nature, unie à de nobles pensées.

**GRAND-DUCHÉ DE BADE.** — La commune catholique de Constance a décidé à une grande majorité (300 voix contre 50) de renoncer à l'école spéciale qu'elle avait précédemment. La ville de Constance n'aura plus qu'une école *sans caractère confessionnel*. Il y a dix ans, il en était déjà ainsi. Les villes de Lahr et d'Offenbourg ont décidé de suivre l'exemple de Constance. L'administrateur du diocèse de Constance s'est prononcé contre les écoles *mixtes* en religion.



#### A nos abonnés.

Les rapports sur la *fête des 5 et 6 août 1868* et sur l'*exposition scolaire*, qui formeront ensemble un joli volume d'environ 200 pages, seront expédiés sous peu aux abonnés de l'*Educateur* contre remboursement d'**un franc**. Ceux qui ne seraient pas disposés à l'accepter sont priés de le faire savoir, *d'ici au 25 courant*, au gérant du journal, afin d'éviter les frais d'expédition et de remboursement.

---

*Le Rédacteur en chef, Alex. DAGUET.*

---

#### La librairie S. BLANC, Escaliers-du-Marché, 23, à Lausanne,

prend la liberté de rappeler à MM. les instituteurs et aux commissions d'école les **Manuels** qu'elle a publiés et dont plusieurs sont autorisés par le département de l'instruction publique du canton de Vaud, notamment la **Petite Histoire suisse des écoles primaires**, 4<sup>me</sup> édition, prix 70 c.; l'**Histoire biblique des écoles et des familles**, Ancien et Nouveau-Testament, en un vol. relié, prix 1 fr. 25, etc.

Rabais sur tout ouvrage pris par douzaine.

A la même librairie : **Livres de lecture, cartes géographiques, modèles d'écriture et de dessin, papier, plumes** et autres fournitures.

**Plumes à réservoir**, très bonne qualité.

---

LAUSANNE. — IMPRIMERIE BORGEAUD, ÉDITEUR